L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 FEVRIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 19 FEVRIER 1847.

Les journaux de Washington nous ont apporté hier le discours entier de M. Calhoun, notre compte rendu en avait fourni un assez bon abrégé, mais un morceau de cette importance a besoin d'être étudié avec quelque soin et nous prendrons jusqu'à quatre heures au moins pour en en faire le compte rendu pour l'Abeille. Le général Butler qui a assisté à toutes les séances du Congrès, et qui connaît parfaitement le terrain et les hommes, nous en donnera sur le champ une traduction fidèle, et nous pourrons alors, en connaissance de cause, juger de la portée de ce discours.

Le général Taylor est officiellement informé de la nomination de Commissaire en chef, et de la part qu'il doit prendre à la conférence de Tampico. Il a reçu des ordres pour se rendre à Tampico, et il y sera rejoint par le général Worth, qui est en ce moment à Monterey et Victoria, et avec des forces qui ont été tirées d'une manière importante, et en grande partie, des postes de la partie des pays de campagne du gouvernement, sont occupés et menacés par les Mexicains.

Nous ne pouvons rien dire d'une correspondance entre Santa Anna et le général Taylor, le caractère de ce dernier, et le fait que le général Taylor est actuellement Monterey et Victoria, et ses dépêches que l'on dit être d'une nature importante, rendent cette chose presque impossible. Le général Butler qui a suivi le quartier général de Taylor depuis le commencement de la guerre, et qui connaît parfaitement les plans et les intentions de ce dernier, nous en donnera sans doute un aperçu immédiatement le point de vue du directeur de Washington, en attendant que nous puissions en faire un compte rendu clair et complet.

Le Congrès ne nous intéresse en ce moment que dans ses rapports avec le Mexique et la guerre. Le projet de loi de la Chambre des Représentants, qui a été adopté par le Sénat, et qui a été signé par le président, ne nous intéresse que par le fait que le président a été autorisé à prendre possession de tout ce qui peut être nécessaire à la guerre, et